

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Apportez votre soutien à la Fondation du patrimoine pour la sauvegarde de notre patrimoine, profitez d'une réduction d'impôt.

1 don = 1 reçu fiscal = 1 réduction d'impôt

Cette souscription est soutenue par l'Association du Fort Dugommier de Collioure. Nous vous remercions pour votre engagement et votre soutien financier.

Les dons en ligne sont possibles et recommandés sur le site internet sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/1584

- en flashant ce QR code à l'aide de votre smartphone :



Contacts Adressez vos chèques à :



FONDATION
DU
PATRIMOINE

↳ Fondation du patrimoine Languedoc-Roussillon
2 bis rue Jules Ferry
34000 MONTPELLIER

Tél. : 33 (0)4 67 92 58 65
E-Mail : fdplanguedoc@wanadoo.fr



↳ Association du FORT DUGOMMIER
BP68
66190 COLLIOURE

Tél. : +33 (0)6 82 25 17 64
E-Mail : dugommier@dugommier.com

SOUSCRIPTION Faites un don !

www.fondation-patrimoine.org/1584



Joël Damasse, Photographe.

LE FORT DUGOMMIER

COLLIOURE



FONDATION
DU
PATRIMOINE

Le Fort Dugommier

Le Fort Dugommier a été bâti dans le deuxième quart du 19^{ème} siècle sur la crête dominant les villes de Collioure et de Port-Vendres, dans le but de fortifier cette position haute qui surplombait le Fort Saint-Elme et le rendait vulnérable.

Tout d'abord appelé "Redoute du PALAT", on lui donna par la suite le nom du Général français qui avait libéré Collioure des troupes espagnoles en 1794. Vendu par l'armée au début du 20^{ème} siècle, le Fort a conservé un bâtiment central construit sur le rocher, fortifié (avec la présence de vestiges d'un crénelage en cayrous), et possédant des caves et des souterrains creusés dans la masse du rocher. Cet ensemble est ceinturé d'un large fossé de douze mètres de large, en partie lui-même creusé dans le roc, lui-même bordé d'un large glacis aménagé sur la pente naturelle du talus.



Grâce à l'association FD2C et au soutien actif de la ville de Collioure, le Fort Dugommier, un des fleurons de l'architecture militaire des Pyrénées Orientales (66). Inscrit depuis 2003 - ainsi que son glacis - à l'Inventaire des Monuments Historiques, il fait l'objet d'un projet ambitieux visant à la fois à lui rendre son aspect originel et à en faire un centre artistique d'avant-garde.

Le Fort Dugommier, dont la construction fut décidée en 1840, commencée en 1844 pour s'achever seulement en 1893, occupe une crête stratégique au-dessus des villes de Collioure et Port-Vendres.

En effet, si les visiteurs d'aujourd'hui s'extasient à juste titre, devant la beauté du panorama, les stratèges du 19^{ème} siècle se souvinrent que, pendant les guerres franco-espagnoles de l'époque révolutionnaire, cette éminence avait donné aux assaillants une position dominante sur un ouvrage voisin, le Fort Saint-Elme, maintes fois pris et repris, au grand dommage des populations civiles de Collioure.

Désaffecté, le Fort Dugommier a subi des dommages importants dans son architecture et dans l'intégrité des matériaux de construction : pierres de taille, éléments du glacis...



En fait le Fort sert de carrière de pierres depuis longtemps à des gens sans scrupule, ce qui a certainement contribué à l'aggravation des désordres actuels, et peut-être même la démolition du corps du bâtiment central.

La route de crête qui permet d'accéder au Fort a d'ailleurs été ouverte à travers le glacis sud.

La commune de Collioure est parfaitement consciente de cet abandon et des risques induits, et a accueilli très favorablement le projet de restauration envisagé par l'Association du Fort Dugommier de Collioure.

L'Association entreprend les démarches de sauvegarde de l'édifice, en enravant le phénomène de ruine dans un premier temps, et envisage l'ambitieux projet de reconstruire le corps de bâtiment central détruit, pour retrouver le volume et redonner la silhouette de l'architecture d'origine.

Montant et nature des travaux

Le coût total estimé des travaux 2017/2018 de consolidation d'urgence du mur d'escarpe Sud, de transport des pierres et déblaiement et de reprise du Bastion d'entrée Nord est de 95 904 €T.T.C.

BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don de euros pour aider à la restauration du « Fort Dugommier » et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Le montant de mon don est de 50 € 80 € 100 €
150 € autre montant €

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le Revenu **OU** de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune **OU** de l'Impôt sur les Sociétés

**Libellez votre chèque à l'ordre de :
Fondation du patrimoine – Fort Dugommier**

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction de :

- l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt,

- ou de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 € Un don de 100 € = 75€ d'économie d'impôt

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

NOM OU SOCIETE :

Adresse :

Code Postal & Ville :

Email :

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Par courrier

➔ **Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Fort Dugommier ».**

Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

➔ **Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal.**

Par internet

➔ Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé :
www.fondation-patrimoine.org/1584

➔ Flashez le QR code au dos à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet ! L'installation d'une application QR code est requise pour cela.